

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique SYLVESTRE, Maire.

Date de la convocation le 16 juillet 2024

Présents : BLANC Alexandre, CASTAING Marie-Thérèse, CHARVE Bruno, : LANCIEN Gaëlle, LECLERCQ Frédéric, MOURIQUAND André, PION Thierry, PRAL Isabelle, SYLVESTRE Dominique, THIVOLLE Brigitte.

Secrétaire de séance : CASTAING Marie-Thérèse

La séance est ouverte à 20h.

Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter un point de subvention supplémentaire à la demande de subvention auprès de la Région AURA, pour financement de la liaison piétonne entre le lotissement et le parking le long de la RD 208. Les élus approuvent à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2024

Vote : favorable à l'unanimité

2. Recensement de la population en 2025 :

DELIBERATION 2024.17

OBJET : Recensement de la population : Nomination d'un coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025 et qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal pour assurer l'encadrement de l'agent recenseur et gérer l'application informatique. Le maire a proposé à Madame Elisabeth VIAL, secrétaire de mairie, cette mission qu'elle a acceptée.

Vote : favorable à l'unanimité

DELIBERATION 2024.18

OBJET : Nomination d'un agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Il indique que suite à l'appel de candidature, Madame Elodie WENDLING a répondu favorablement en tant qu'agent recenseur titulaire et Mme Isabelle Chaulet sera agent recenseur suppléant en cas d'empêchement de celle-ci.

Le Maire précise qu'une dotation forfaitaire sera versée à la commune par l'INSE afin de faire face aux dépenses engendrées par ce recensement. La rémunération de l'agent recenseur incombe à la commune.

Vote : favorable à l'unanimité

3. Syndicat mixte des eaux du sud valentinois : l'adhésion de la commune « LE CHAFFAL »

DELIBERATION 2024.19

OBJET : Adhésion de la commune du Chaffal au Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune du Chaffal demande son adhésion au Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois.

La commune est déjà en interconnexion avec le SMESV et demande l'adhésion à ce syndicat.

Le Syndicat s'est prononcé favorablement à cette adhésion, le réseau étant sain. Chaque commune du syndicat doit maintenant se prononcer.

Vote : Favorable à l'unanimité.

4. Comité syndical de Territoire d'énergie Drôme-SDED : prise d'acte du rapport d'activités pour l'année 2023.

Les membres du conseil prennent acte du rapport d'activité du SDED pour l'année 2023.

5. Demande de subvention à la Région AURA dans le cadre du « Bonus ruralité »

DELIBERATION 2024.20

OBJET : Demande de subvention à la Région AURA dans le cadre du « BONUS RURALITE »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des demandes de subventions peuvent être octroyées par la Région AURA dans le cadre du « Bonus Ruralité », il s'agit d'une subvention d'un montant de 40%.

Il sera demandé les subventions suivantes :

- Travaux de rénovation du temple soit un montant H.T. de 13 541€,
- Travaux pour les escaliers de la Grotte de la Dame soit un montant H.T. de 25 075€,
- Travaux pour le cheminement piéton entre le lotissement et le parking le long de la RD208 soit un montant de 23 307€.

Ces demandes de subventions sont votées favorablement à l'unanimité.

5. Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux du temple et de l'escalier de la Grotte de la Dame.

DELIBERATION 2024.21

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de rénovation du Temple

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de subvention peut être demandée au Conseil Départemental pour les travaux de rénovation du temple soit un montant H.T. de 13 541€.

DELIBERATION 2024.22

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de création de l'escalier de la Grotte de la Dame

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de subvention peut être demandée au Conseil Départemental pour les travaux de création de l'escalier soit un montant H.T. de 25 075€.

Ces demandes de subventions sont votées favorablement à l'unanimité.

6. Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police 2025 pour le cheminement piéton du nouveau lotissement à la R208.

DELIBERATION 2024.23

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police 2025 pour les travaux du le cheminement piéton entre le lotissement et le parking le long de la RD208

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de subvention au titre des amendes de police peut être demandée au Conseil Départemental pour les travaux du cheminement piéton entre le lotissement et le parking le long de la RD208 soit un montant H.T. de 23 307€.

Cette demande de subvention est votée favorablement à l'unanimité.

7. Questions et informations diverses

a) Urbanisme

Déclarations de travaux favorables :

- CALAF Jean-Philippe : installation de panneaux photovoltaïques
- BROSILLE Christian : installation de panneaux photovoltaïques en toiture
- CHAUDY Géry : Création d'ouvertures en façade et création d'une lucarne de toiture

b) Relais Assistantes Maternelles

Le RAM de Montmeyran n'ouvrira plus que 2 jours par semaines au lieu de 3 précédemment. Les élus de La Baume-Cornillane, Upie et Montmeyran vont signer un courrier commun afin de manifester contre cette décision qui n'a pas été présenté aux élus lors des différentes réunions tenues par l'Agglo.

c) Réunions avec Mr Breyton (architecte), Mr Frioud (économiste du projet).

La dernière réunion a eu lieu le 12 juillet. Le projet est en cours de finalisation avec un calendrier prévisionnel de début de travaux début au premier trimestre

2025. Il reste des éléments de chiffrage à finaliser. La prochaine réunion est le 6 septembre.

d) Arrêté n° IOME2415881A du 18 juin 2024 portant reconnaissance de catastrophe naturelle pour sécheresse du 01/04/2023 au 30/06/2023 pour la commune de La Baume-Cornillane.

Cela concerne donc les sinistres qui se sont passés entre le 01/04/2023 au 30/06/2023.

e) Conseil d'école

Pour la prochaine rentrée scolaire 2024, 54 élèves vont faire leur rentrée dans le RPI. Soit 15 élèves de MS et GS sur l'école d'Ourches alors que l'on compte à La Baume, 15 élèves dans la classe des CE1/CP et 24 élèves en CE2/CM1/CM2. Le coût moyen attribué par élève au niveau des fournitures scolaires sera de 37€, plus les ramettes de papier et la fourniture des cartouches d'imprimantes. Soit environ 45€ au total.

f) Travaux

Des devis ont été demandés pour des volets roulants dans la salle du conseil et dans la salle de la mairie. Certains volets ne s'ouvrent plus et d'autres cassent régulièrement à cause de la manivelle.

Les travaux ont commencé à l'école pour monter une cloison.

Thierry Pion signale qu'un chêne à proximité de Jean Lovie route des Bretons est incliné et qu'il serait nécessaire de l'élaguer. Il pourrait gêner des batteuses. Il faudra le signaler au Propriétaire.

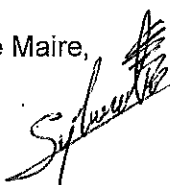
Le bulletin est en cours de finalisation.

Heure de fin de séance : 21H28

Prochain conseil : pas de date de prévue pour le moment.

Dominique SYLVESTRE,

Le Maire,



Marie-Thérèse CASTAING

La secrétaire,

